

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 22 mai 2024 – 19h

Le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 29 avril 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à Thierry CATELAN), CATELAN Richard, HELSEN Véronique (pouvoir donné à Serge BLANC)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Ordre du jour :

- Délibération pour valider l'offre d'emprunt pour le financement des travaux de l'école
- Délibération pour attribuer le marché des cimetières
- Délibération pour attribuer le marché du goudronnage
- Délibération pour attribuer l'appartement des Costes après un point du Maire sur le dossier
- Délibération pour attribuer les subventions au monde associatif de la commune et étude de deux demandes arrivées après la commission du 11 avril 2024
- Délibération pour attribuer le garage communal du Maisseret à un locataire
- Délibération pour demander une subvention au Conseil Départemental et nous permettre de la reverser à l'école pour les voyages scolaires 2023-2024
- Délibération pour valider l'implantation d'une nouvelle antenne relais Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord du New Deal Mobile.
- Délibération pour valider l'embauche des saisonniers pour l'été 2024
- Délibération pour marquer l'engagement de la commune contre les violences faites aux femmes et nomination d'un élu référent au sein du conseil municipal
- Questions diverses

- **Délibération pour valider l'offre d'emprunt pour le financement des travaux de l'école**

Monsieur le Maire rappelle les subventions sollicitées pour le financement des travaux de rénovation et d'extension de l'école.

Il rappelle également l'étude de faisabilité réalisée par la DGFIP qui confirme la capacité d'auto-financement de la commune. Cependant, il explique au Conseil Municipal que la réalisation d'un emprunt à hauteur de **200 000 €** pour une durée de **15 ans** serait opportun, étant donné le faible niveau d'endettement de la commune. Il présente les offres reçues.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre de la Banque Postale la plus intéressante.

➤ **Délibération pour attribuer le marché des cimetières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un prestataire chargé de l'emménagement des trois cimetières de la commune en fonction du cahier des charges établi.

Monsieur le Maire précise que cinq offres ont été reçues et analysées par la commission d'appel d'offres du 26 avril 2024. Monsieur le Maire présente les offres. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise Luyat pour réaliser :

- 1 caveau 6/9 places avec couverture granit au cimetière de Chauffayer
- 1 columbarium 12 places (3 urnes) pour le cimetière de Chauffayer
- 2 columbariums 8 places (3 urnes)
- 2 jardins du souvenir (cimetières des Costes et de Chauffayer)

Le total des travaux s'élève donc à 35 570€ TTC, soit 28 456€ HT.

➤ **Délibération pour attribuer le marché du goudronnage**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès de deux entreprises pour réaliser les travaux de goudronnage sur la commune pour l'année 2024. Il présente les trois offres reçues et examinées lors de la commission d'appel d'offres du 26 avril 2024. Monsieur le Maire rappelle que le montant inscrit au budget pour le programme voirie 2024 est de 75000€ TTC. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de La routière du midi pour réaliser les travaux de goudronnage suivants :

Routière du Midi (Total HT)		
Montée de l'église	36 101,10 €	Enrobé à chaud mince fibré type PROFILOVIA 0/10 à raison de 100 Kg/m ² soit 4 cm d'épaisseur moyenne
Montée de l'Oratoire	11 257,20 €	
Mallarua	23 380,50 €	

Le montant des travaux (70 738,80€ HT soit 84 886.56€ TTC) est plus élevé que prévu et nécessitera donc de prendre une décision modificative pour cette ligne budgétaire.

➤ **Délibération pour attribuer l'appartement des Costes après un point du Maire sur le dossier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux locataires de l'appartement, situé au 266 route du Lac aux Costes, ont demandé une modification du bail.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer l'appartement situé au 266 route du Lac à Mme Jouannot Samantha et de maintenir le loyer mensuel sans charge à 570€ sans versement d'une nouvelle caution.

➤ **Délibération pour attribuer les subventions au monde associatif de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des Associations, étudiées en commission lors d'une réunion de travail le 11 avril 2024. Il précise que ces demandes

concernent les associations qui ne bénéficient pas de l'aide de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant accordé en 2024
ACCA LES COSTES	200,00 €
ACCA DIANE D'AUBESSAGNE	200,00 €
ASL DU CANAL DU VILLARD	200,00 €
ASS BIEN CHEZ SOI	500,00 €
ASS LES COUSTY AND CO	200,00 €
ASS TRADITIONS CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	300,00 €
CLUB "LA DJUNCHA DU BEL AGE"	400,00 €
COMITE DES FETES DE ST EUSEBE	200,00 €
COMITE DES FETES DU VILLARD ST PIERRE (paiement assurance)	200,00 € **
DONNEURS DE SANG DU VALGAUDEMAR	360,00 €
ALLIANCE BOULISTE CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	500,00 €
ECOLI AIR	300,00 €
AUTOUR DE CHRISTINE	200,00 €
ASSOCIATION CHAMPS'SONG	100,00 €
JOIE ET SOLEIL	300,00 €
CROIX ROUGE*	100,00 €
LYCEE PROFESSIONNEL POUTRAIN*	100,00 €
FEDERATION NATIONALE LIGUE CONTRE LE CANCER*	100,00 €
ASSO BIEN DANSER BOTTES*	100,00 €
TOTAUX	4 560,00 €
MONTANT PRÉVU AU BUDGET	10 000,00 €

*Associations diverses et hors commune (4x100 €) aidées à tour de rôle chaque année

** A hauteur de 200 € sur factures

➤ **Délibération pour attribuer le garage communal du Maisseret à un locataire**

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré désirant louer le garage communal au Maisseret. M.le Maire rappelle qu'une visite sur site a été organisée pour faire un état des lieux avant de prendre une décision. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer le garage communal du Maisseret à M. LANGELLA Marcel pour un loyer de 25€/mois à partir du 1^{er} juillet 2024.

➤ **Délibération pour demander une subvention au Conseil Départemental et nous permettre de la reverser à l'école pour les voyages scolaires 2023-2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'équipe enseignante de l'école d'Aubessagne a adressé son projet de voyage aux Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes qui a été validé d'un point de vue pédagogique. Le Maire informe que la commune peut donc bénéficier d'une aide du Département. Il invite le Conseil municipal à déposer une demande de subvention pour le voyage scolaire réalisé au mois de mars 2024 :

- Classes concernées : CE1/CE2 et CM1/CM2
- Lieu : Chauzon en Ardèche (07120)
- Date : du 18/03/2024 au 22/03/2024
- Nombre d'enfants : 43
- Nature du projet : Vivre au Moyen-Âge
- Montant alloué par la commune : 2 220 € (37 enfants de la commune d'Aubessagne)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte de participer aux frais de voyage organisé au mois de mars 2024 à hauteur de 60 € par enfant domicilié sur la commune d'Aubessagne. Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention au Département des Hautes-Alpes au titre du voyage scolaire réalisé en mars 2024. Une fois obtenue, cette subvention sera reversée à l'école d'Aubessagne.

➤ **Délibération pour valider l'implantation d'une nouvelle antenne relais Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord du New Deal Mobile.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue pour bénéficier d'une couverture mobile de la part de 4 opérateurs. Il faut savoir que les Dreaux et les Bannettes sont les zones les moins couvertes actuellement sur la commune. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord du New Deal et concerne la construction d'une nouvelle antenne-relais portant différentes générations de technologie mobiles pour plusieurs opérateurs. L'étude de projet a permis de mettre en évidence la parcelle C95, située à Belle Care. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'implantation de cette antenne relais sur la parcelle C 95.

➤ **Délibération pour valider l'embauche des saisonniers pour l'été 2024**

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent pour la période de juillet et août 2024. Il est décidé de recruter deux personnes, une pour le mois de juillet et l'autre pour le mois d'août.

➤ **Délibération pour marquer l'engagement de la commune contre les violences faites aux femmes et nomination d'un élu référent au sein du conseil municipal**

Monsieur le Maire présente le guide établi par l'AMF sur « La lutte contre les violences faites aux femmes ». Ce guide présente les différents types de violences, les actions que les communes peuvent mener et les partenaires et structures à contacter.

Pour marquer son engagement dans ce combat, Monsieur le Maire propose de mettre un plan d'action à l'échelle communale :

- Réaliser un recensement du réseau des partenaires en matière d'accompagnement des victimes
- Piloter le plan d'action (nommer un élu référent)

- Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (à l'école par exemple)
- Créer des outils (par exemple élaboration d'une fiche de liaison dans le cadre de l'orientation d'une femme en détresse vers un partenaire)

Ce plan permettra à la mairie de mieux accompagner les femmes victimes de ces violences. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ce plan d'action et de nommer M. Richard Achin comme référent.

➤ Questions diverses

- Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de l'école avec un point sur les subventions allouées

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en ligne de la consultation pour les travaux d'agrandissement de l'école. Les offres doivent être remises au plus tard le 7 juin. Le montant total des subventions espérées est de 1 400 000€. A ce jour, nous avons eu le retour des arrêtés de l'Etat pour le Fonds vert et du Département 05.

- Point sur les travaux :
 - Monsieur le Maire fait une présentation rapide sur l'avancement des travaux de la cure et de l'aménagement du lac de Roaffan.
 - Réhabilitation des chemins communaux sur St Eusèbe suite aux intempéries et positionnement de notre assurance: Monsieur le Maire explique que le dossier est toujours en cours d'instruction. L'assurance attend le retour de l'expert.
- Départ d'un adjoint technique à la fin de son CDD soit le 31/07/2024. Lancement d'un appel à candidature pour le remplacer.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'un adjoint technique fin juillet 2024. La vacance d'emploi a été faite et une offre a été publiée sur le site "emploi territorial". L'offre va être diffusée sur la commune par voie d'affiche et via le site internet de la commune.
- Point sur le renouvellement de la convention de l'agence postale suite à la rencontre en date du 18 avril 2024 avec Messieurs Christophe Dognon et Jacques Laurent.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Poste pour établir une nouvelle convention de l'agence postale communale. Le nombre d'heures minimum d'ouverture (12h) et les services de base restent identiques mais avec la possibilité d'être rémunérés en fonction du nombre d'actes accomplis. Monsieur le Maire explique que si le montant des activités réalisées dépasse l'indemnité forfaitaire, un complément serait perçu.

De plus, ce nouveau contrat donne la possibilité de proposer des services complémentaires.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan positif de l'activité de l'agence postale d'Aubessagne établi par La Poste.

Le conseil municipal décide d'organiser une consultation auprès des habitants pour recueillir leur avis concernant les horaires d'ouverture de l'agence postale pour la prochaine convention.

- Demande résiliation bail de locataires avec effet au 31/08/2024.

Monsieur le Maire présente la demande de résiliation de locataires d'un logement situé à St Eusèbe.

- Point sur le comité de pilotage élargi concernant l'étude des gisements fonciers et immobiliers du 28 mars à Veynes

Monsieur le Maire explique que le SCOT a retenu deux communes (St Bonnet en Champsaur et Aubessagne) pour les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Monsieur le Maire présente le scénario d'aménagement de la zone située à côté de l'école proposé par le SCOT.

- Demande de l'ACCA des Costes pour l'installation de deux miradors sur des terrains communaux

Monsieur le Maire présente la demande de l'ACCA des Costes concernant l'installation de deux miradors sur les parcelles communales suivantes: 043B289 et 043A1. Après échange, le conseil municipal accepte la demande et décide d'établir une convention.

- Présentation du compte-rendu des actions réalisées dans la forêt d'Aubessagne par l'ONF en 2023

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des interventions de l'ONF dans la forêt communale en 2023. La coupe d'affouage s'est terminée à l'exception d'un lot. Monsieur le Maire présente également le programme d'actions élaborées par l'ONF pour l'année 2024. Après analyse, le conseil municipal estime que le montant des travaux proposés par l'ONF est trop élevés pour les finances de la commune.

- Point sur l'organisation des bureaux de vote

Monsieur le Maire revient sur l'organisation de la permanence du bureau de vote pour l'élection du 9 juin. Il organise la répartition des conseillers pour tenir le bureau de vote pour les élections européennes.

Le secrétaire
Serge BLANC



Le Maire
Richard ACHIN

